

# DOSSIER DE LOCATION DE LA SALLE BELLEVUE À GERMAGNY



## Situation:



Sur un terrain proche de l'école de Germagny, d'un espace de pique-nique ombragé, d'un stade type "agospace", à l'écart de la route départementale, au lieu-dit "la Chaume", Rue Bellevue.

Cette salle peut convenir à une réunion, une réunion de famille, anniversaire, Mariage..... et peut contenir jusqu'à 130 convives à table + piste de danse (ou 280 personnes debout). Chauffage central à gaz par ventilo-convecteurs.

## Description:



**Une entrée de 30 m<sup>2</sup>** avec bar , chambre froide positive (500l), congélateur, téléphone et vestiaire (75 porte-manteaux), toilettes hommes, femmes, handicapés.

Ce Hall d'entrée peut être loué pour un repas de famille (35 pers), apéritif, vin d'honneur, avec ou sans la cuisine, à condition que la salle ne soit pas louée ce jour là.



**Une cuisine de 20 m<sup>2</sup> équipée, avec** Chambre froide positive (500l),  
 Piano professionnel à gaz  
 Four électrique pour réchauffer des plats  
 Machine à laver la vaisselle  
 Chauffe-eau à gaz  
 Tables et éviers inox  
 Machine à café 5 litres  
 Vaisselle, couverts, verres,  
 Casseroles, faitouts, et plats pour 130 personnes.



**Une salle de 10 m x 16 m avec scene de 5 x 4 m et petite loge (4x2m)**  
 12 tables de 6 couverts (1,8 m x 0,8m)  
 12 tables de 4 couverts (1,2 m x 0,8m)  
 130 chaises empilables, (crochetables pour les spectacles)  
 + 6 tables additionnelles (1,8 x 0,8m) pour apéritif, buffet....

Tarifs:

Consulter les tarifs à la mairie, ou sur le site [germagny.fr](http://germagny.fr)

Réservations:

à la mairie (03 85 49 22 52) lundi matin (9-12h) ou jeudi après-midi(14-17h).  
 ou auprès de la responsable de la salle (03 85 49 23 76).

Conditions de location:

le locataire s'engage à payer:

le montant de la location,

les frais de gaz et d'électricité, au prix en vigueur à la date de consommation,

les objets cassés ou détériorés,

et à rendre la salle en état de propreté, état qui sera constaté par un état des lieux.

Une attestation d'assurance responsabilité civile est exigée avant l'entrée dans les lieux.

Un chèque d'acompte est exigé à la réservation.